

motionnaire et le comotionnaire de la motion principale sont tous deux parfaitement satisfaits de l'amendement.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La présidence et les greffiers au bureau ne sont pas certains si cet amendement peut être accepté tel quel. Je demande à la Chambre de bien vouloir me donner quelques minutes pour l'examiner et je rendrai ma décision par la suite.

Passons maintenant à la période réservée aux questions et aux observations.

**M. Fulton:** Madame la Présidente, je sais que le député est très au courant des remarques faites par le ministre de l'Environnement ce matin. Nous savons qu'il y a 39 biorégions au Canada, et 21 d'entre elles sont actuellement représentées par les 34 parcs nationaux que nous avons. Il y a 18 biorégions qui ne sont pas encore représentées, dont la majorité sont situées au sud du 60<sup>e</sup> parallèle.

Dans sa réponse à cette motion, le ministre a dit ce matin qu'on examine actuellement la possibilité de créer quatre parcs nationaux dans quatre biorégions différentes au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. Un de ces parcs serait justement dans la province du député, soit à Churchill. Il s'agirait là du premier parc national canadien consacré principalement à la conservation de l'ours polaire.

Cela laisse encore 13 biorégions non représentées. Le ministre laissait entendre que ce serait le grand plan du gouvernement conservateur. Il est censé créer ces cinq parcs, peut-être d'autres, mais cinq en tout cas d'ici 1995, mais cela laissera encore 13 biorégions terrestres et 26 régions biophysiques marines non représentées. Étant donné que depuis 1885, date à laquelle fut créé le premier parc national, celui de Banff, seulement 54 p. 100 des régions terrestres ont pu être protégées par la création d'un parc national, je me demande si le député pourrait, tout d'abord, parler de la province du Manitoba, la seule visée au sud du 60<sup>e</sup> parallèle, et ensuite nous dire si l'objectif et le calendrier sont susceptibles de réaliser ce que propose le groupe de travail du ministre, c'est-à-dire terminer avant l'an 2000 le réseau des parcs nationaux, car après cette date les pressions de l'urbanisation rendront cette tâche impossible.

Je me demande si le député pourrait prendre quelque temps pour nous dire s'il voit la proposition du gouvernement comme réaliste, quelles sont les forces que le

### *Initiatives ministérielles*

premier ministre et le cabinet écoutent au lieu d'écouter les 96 p. 100 de Canadiens qui, au sondage, ont répondu qu'ils voulaient voir compléter le réseau des parcs nationaux.

**M. Blaikie:** Madame la Présidente, il me semble que ce que le ministre a dit, à propos de son plan de créer quatre ou cinq nouveaux parcs d'ici 1995, signifie qu'il renonce à désigner les autres parties du pays qui pourraient être transformées en parc national et ont été sélectionnées par divers plans préparés par le gouvernement au cours des années.

• (1540)

Cela signifie qu'on renonce à diverses biorégions maritimes et aux autres huit ou neuf biorégions terrestres. Pourquoi disons-nous cela?

Ce n'est pas comme si le gouvernement avait 150 ans devant lui. Si c'était le cas, il pourrait dire que l'on procède de façon ordonnée, comme les gouvernements le disent depuis 100 ans. La réalité, c'est que nous n'avons pas tout ce temps-là. Nous devons procéder à la hâte. Nous savons que des espèces disparaissent en raison de problèmes environnementaux. Les dommages aux écosystèmes ne suivent pas une progression mathématique du genre 1, 2, 3, 4, mais une progression exponentielle du genre 2, 4, 8, 16, 32 et 64. Je pense donc que le député trouvera peut-être utile que je raconte une histoire qui illustre bien à mon avis le sujet en discussion.

Imaginez, madame la Présidente, qu'il y a un étang qui a l'habitude de se couvrir de feuilles de nénuphar en l'espace de 28 jours, à partir de 1 nénuphar le premier jour. Donc vous commencez avec 1 nénuphar, puis 2 nénuphars, 4 nénuphars, 8, 16, 32, 64, et j'essayé de faire comprendre la chose aux députés d'en face. Donc on continue, et le vingt-huitième jour l'étang sera complètement, absolument couvert. Alors posez-vous la question suivante, madame la Présidente: Quelle sera la situation de l'étang le 27<sup>e</sup> jour? Le 27<sup>e</sup> jour, l'étang ne sera recouvert qu'à moitié. Le 27<sup>e</sup> jour, ceux qui ne comprennent pas la situation et qui sont juchés sur un nénuphar quelque part pourraient être tentés de dire à ceux qui prétendent: «Vous avez intérêt à déguerpir, l'étang va être couvert très, très bientôt». On peut très bien imaginer qu'il y en aurait d'autres qui diraient: «Qu'est-ce qui vous inquiète, quelle est la précipitation? Il nous reste encore la moitié de l'étang.» Et qu'arrive-t-il le 28<sup>e</sup> jour,